



Ecole maternelle

du Lycée Français de Barcelone



Documents de rentrée

Année scolaire 2018/2019

BIENVENUE A TOUS

ORGANISATION 1^{er} jour de classe

MARDI 4
ou **MERCREDI 5 SEPTEMBRE 2018**

PETITE SECTION



Pour adoucir la rentrée à l'école, un accueil échelonné est proposé aux élèves de PS et à leurs parents. Les professeurs invitent les parents à passer une heure et demie en classe avec leur(s) enfant(s). Après leur première prise de contact de l'école en compagnie de leurs parents, les enfants ne resteront pas à l'école. **Ils reviendront tous le jeudi 6 septembre à 8h50.**

GROUPES	DATE HORAIRE	TRANSPORT	CANTINE
PS Groupe 1	Mardi 4/09 de 11H00 à 12H30	NON	NON
PS Groupe 2	Mardi 4/09 de 15H00 à 16H30	NON	NON
PS Groupe 3	Mercredi 5/09 de 10H30 à 12H00	NON	NON

Les listes des classes seront affichées à l'entrée de l'école.

Début juillet, vous recevrez un courriel vous précisant le jour et l'horaire qui vous correspond. Je vous remercie par avance de le respecter.

Les cours débuteront de façon régulière pour l'ensemble des élèves le jeudi 6 septembre.

Les élèves seront accueillis de 9h00 à 16h30 lundi, mardi, jeudi - de 9h00 à 12h00 mercredi et de 9h00 à 15h30 vendredi.

Le transport scolaire fonctionnera à partir du **jeudi 6 septembre** uniquement pour les enfants dont les familles ont pris contact avec l'entreprise Congosto.

(tél. 93 321 02 50 - mail : marisol.desousa@autocarescongosto.com)

Cantine : à partir du **jeudi 6 septembre** tous les élèves inscrits à la cantine seront pris en charge pour le déjeuner. Veuillez remettre le document d'inscription à l'enseignant.

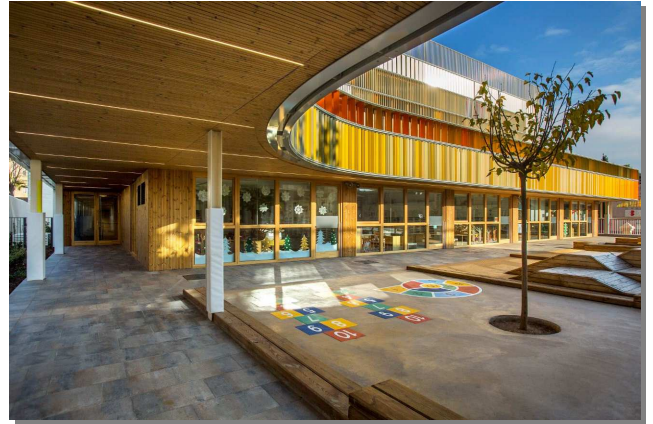
Le dépose minute fonctionnera à partir du **lundi 10 septembre** seulement pour les enfants dont les familles ont pris contact avec l'APE (tél. 93 252 57 06 – apebureau@apelfb.org).

BIENVENUE A TOUS

ORGANISATION 1^{er} jour de classe

MARDI 4
ou **MERCREDI 5 SEPTEMBRE 2018**

MOYENNE SECTION



Pour permettre aux enfants et aux familles de s'approprier leur nouvelle école, un accueil échelonné est proposé aux élèves de MS et à leurs parents. Les professeurs invitent les parents à passer deux heures en classe avec leur(s) enfant(s). Après leur première prise de contact de l'école en compagnie de leurs parents, les enfants ne resteront pas à l'école. **Ils reviendront tous le jeudi 6 septembre à 8h50.**

GROUPES	DATE HORAIRE	TRANSPORT	CANTINE
MS Groupe 1	Mardi 4/09 de 10H00 à 12H00	NON	NON
MS Groupe 2	Mardi 4/09 de 14H30 à 16H30	NON	NON
MS Groupe 3	Mercredi 5/09 de 9H30 à 11H30	NON	NON

Les listes des classes seront affichées à l'entrée de l'école.

Début juillet, vous recevrez un courriel vous précisant le jour et l'horaire qui vous correspond.
Je vous remercie par avance de le respecter.

Les cours débuteront de façon régulière pour l'ensemble des élèves le jeudi 6 septembre.

Les élèves seront accueillis de 9h00 à 16h30 lundi, mardi, jeudi - de 9h00 à 12h00 mercredi et de 9h00 à 15h30 vendredi.

Le transport scolaire fonctionnera à partir du **jeudi 6 septembre** uniquement pour les enfants dont les familles ont pris contact avec l'entreprise Congosto.

(tél. 93 321 02 50 - mail : marisol.desousa@autocarescongosto.com).

Cantine : à partir du **jeudi 6 septembre** tous les élèves inscrits à la cantine seront pris en charge pour le déjeuner. Veuillez remettre le document d'inscription à l'enseignant.

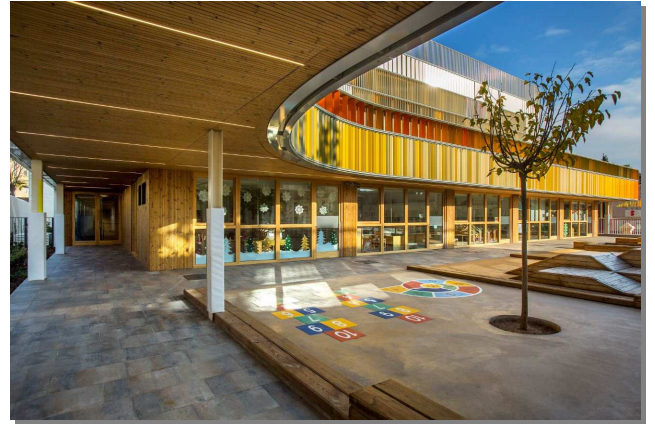
Le dépose minute fonctionnera à partir du **lundi 10 septembre** seulement pour les enfants dont les familles ont pris contact avec l'APE (tél. 93 252 57 06 – apebureau@apelfb.org).

BIENVENUE A TOUS

ORGANISATION 1^{er} jour de classe

MARDI 4
ou **MERCREDI 5 SEPTEMBRE 2018**

GRANDE SECTION



Pour permettre aux enfants et aux familles de s'approprier leur nouvelle école, un accueil échelonné est proposé aux élèves de GS et à leurs parents. Les professeurs invitent les parents à passer deux heures en classe avec leur(s) enfant(s). Après leur première prise de contact de l'école en compagnie de leurs parents, les enfants ne resteront pas à l'école. **Ils reviendront tous le jeudi 6 septembre à 8h50.**

GROUPES	DATE HORAIRE	TRANSPORT	CANTINE
GS Groupe 1	Mardi 4/09 de 9H00 à 11H00	NON	NON
GS Groupe 2	Mardi 4/09 de 14H00 à 16H00	NON	NON
GS Groupe 3	Mercredi 5/09 de 9H00 à 11H00	NON	NON

Les listes des classes seront affichées à l'entrée de l'école.

Début juillet, vous recevrez un courriel vous précisant le jour et l'horaire qui vous correspond.
Je vous remercie par avance de le respecter.

Les cours débuteront de façon régulière pour l'ensemble des élèves le jeudi 6 septembre.

Les élèves seront accueillis de 9h00 à 16h30 lundi, mardi, jeudi - de 9h00 à 12h00 mercredi et de 9h00 à 15h30 vendredi.

Le transport scolaire fonctionnera à partir du **jeudi 6 septembre** uniquement pour les enfants dont les familles ont pris contact avec l'entreprise Congosto.

(tél. 93 321 02 50 - mail : marisol.desousa@autocarescongosto.com)

Cantine : à partir du **jeudi 6 septembre** tous les élèves inscrits à la cantine seront pris en charge pour le déjeuner. Veuillez remettre le document d'inscription à l'enseignant.

Le dépose minute fonctionnera à partir du **lundi 10 septembre** seulement pour les enfants dont les familles ont pris contact avec l'APE (tél. 93 252 57 06 – apebureau@apelfb.org).

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Horaires

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 - 12h30	14h00 - 16h30
Mardi	9h00 - 12h30	14h00 - 16h30
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi	9h00 - 12h30	14h00 - 16h30
Vendredi	9h00 - 12h30	14h00 - 15h30

Entrée

Garderie

L'école offre un service de garderie de **8h30 à 8h50**. Il est réservé exclusivement aux enfants dont **les deux parents travaillent** (fournir obligatoirement au secrétariat avant toute inscription, un certificat de l'employeur indiquant les contraintes horaires des deux parents). L'inscription est obligatoire même si l'usage du service est occasionnel et il faut **la renouveler chaque année**. Le nombre de places est limité en raison des règles de sécurité en vigueur. Ce service sera mis en place à partir du **lundi 10 septembre**.

Accueil des élèves

La surveillance des enfants est assurée 10 minutes avant l'heure d'entrée et 10 minutes après l'heure de sortie. **La plus grande exactitude** est donc demandée aux parents.

Entrée : de 8h50 à 9h00
PS : l'accueil des enfants se fait dans leur classe
MS et GS : l'accueil des enfants se fait dans la cour

Les parents doivent quitter l'établissement à 9h00 (sonnerie).

Après 9h00, les enfants sont en retard puisque les élèves ont commencé les activités scolaires avec leur enseignant. **Les parents doivent s'adresser au vigile pour récupérer un billet de retard**. Avec ce document, ils se rendent dans la classe de leur(s) enfant(s).

Sortie

Veuillez être attentifs aux horaires de fin de classe qui sont différents les mercredis (12h00) et les vendredis (15h30).

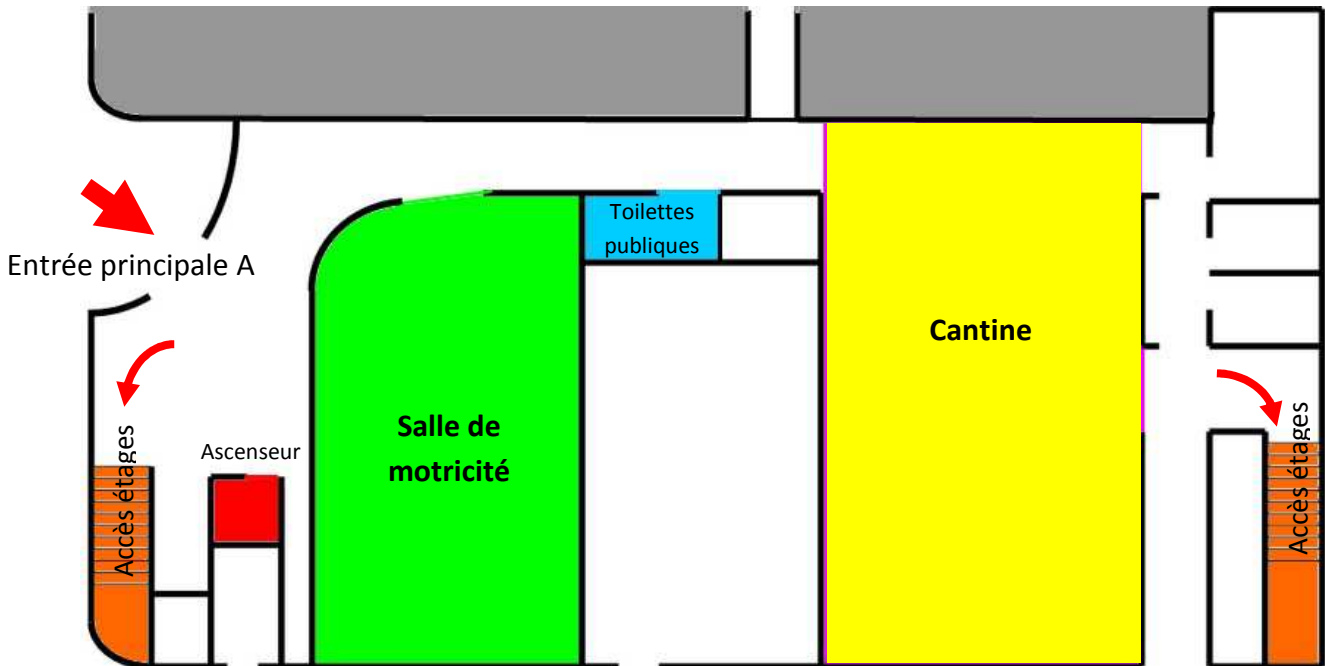
Jour	Ouverture du portail	Fermeture du portail
Lundi	16h25	16h40
Mardi	16h25	16h40
Mercredi	11h55	12h10
Jeudi	16h25	16h40
Vendredi	15h25	15h40

Les familles récupèrent leur(s) enfant(s) dans les classes.

PS : Accès aux classes par la cour

MS et GS : Accès aux classes par les escaliers des entrées A et B

Rez-de-chaussée



Aux sonneries de **12h10, 15h40 et 16h40**, parents et enfants doivent quitter l'école qui ferme ses portes. Les aires de jeux ne sont pas autorisées aux enfants pendant le temps de sortie. Les enfants restent sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents.

Aucun enfant ne sera remis à une tierce personne :

- **non mandatée par écrit**, même si elle est connue à l'école
- **sur une demande téléphonique.**

Vous devez compléter le plus vite possible la liste des personnes autorisées et la remettre au professeur (document remis le jour de la rentrée). Toute modification doit être signalée par courrier daté et signé.

Les vélos et trottinettes sont interdits dans la cour. Un parking sera à disposition des familles au portail de l'école **mais ne peut être utilisé pour la journée entière.**

Des toilettes publiques sont à disposition des familles au rez-de-chaussée. Les autres toilettes sont interdites d'accès.

Enfants qui prennent l'autocar

Lors de l'inscription de votre enfant, vous recevrez une étiquette de Congosto. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir veiller à la **mettre au cou de l'enfant tous les jours pour éviter toute erreur.**

Le jour où, exceptionnellement, l'enfant ne prend pas l'autocar à la sortie de l'école, les parents doivent avertir par écrit :

- 1- **l'accompagnatrice de l'autocar**
- 2- **l'enseignant**
- 3- **le secrétariat de l'école**
- 4- **la compagnie Congosto**
(tél. 93 321 02 50 - mail : marisol.desousa@autocarescongosto.com)

Activités extra-scolaires

Le jour où, exceptionnellement, l'enfant ne participe pas à l'activité, les parents doivent avertir par écrit :

- 1- **l'APE**
- 2- **l'enseignant**
- 3- **le secrétariat de l'école**

Absences

Nous attendons de la part des enfants inscrits à l'école maternelle une grande assiduité qui facilitera l'acquisition des apprentissages ainsi que le bien être de l'élève et nous remercions les parents d'être très respectueux des horaires.

En cas d'empêchement majeur, prévenir l'école de l'absence à :

materne@lfb.es

Santé

Les enfants doivent venir à l'école en bonne santé. Dans le cas de maladie contagieuse, les parents doivent prévenir l'école au plus vite. Le retour de l'enfant ne sera autorisé que sur présentation d'un certificat médical attestant sa complète guérison. **Aucun médicament ne sera administré par un membre du personnel de l'école (hors maladie chronique faisant objet d'un PAI).**

Les régimes alimentaires en cas de maladie chronique seront pris en compte **uniquement** dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé. Les parents doivent se mettre en contact dès le début de l'année avec le secrétariat ou le Directeur. Les régimes alimentaires pour motif religieux doivent être signalés par écrit en début d'année au professeur **et** au secrétariat.

Rendez-vous

Si vous désirez un rendez-vous avec le directeur et/ou avec le professeur de votre enfant, vous devez vous adresser au secrétariat par mail à : materne@lfb.es ou par téléphone (93 417 34 74 de 9h à 13h et de 14h à 16h) ou directement à l'enseignant.

Une réunion d'information avec le professeur de votre enfant aura lieu au cours du mois de septembre.

Règles de fonctionnement

École Maternelle du Lycée Français de Barcelone

L'inscription d'un élève à l'école maternelle, vaut, pour lui-même comme pour sa famille, adhésion aux dispositions des présentes règles de fonctionnement, et engagement de s'y conformer pleinement.

Ce document vient en complément du règlement intérieur qui se trouve à la disposition des parents sur www.lfb.es.

Les règles de fonctionnement de l'école maternelle ont été établies par le Conseil d'Ecole. Elles sont approuvées ou modifiées chaque année lors de la première réunion du Conseil d'Ecole.

Préambule

Les élèves qui ont fait le choix de poursuivre des études dans cet établissement acceptent, en accord avec leur famille, de se montrer francophiles afin de devenir francophones.

Les classes maternelles du Lycée Français de Barcelone dispensent, en langue française, un enseignement conforme au système éducatif français. Cet enseignement est conçu dans le cadre d'une ouverture sur le système éducatif du pays d'accueil et sur l'Europe sous le contrôle administratif et pédagogique du Service Culturel placé auprès de l'Ambassade de France à Madrid et de l'AEFE.

1 : Scolarité

1.1 Conditions d'admission

C'est l'âge de l'enfant qui détermine la "section" dans laquelle il sera admis :

Petite Section : enfant âgé de 3 ans avant le 31/12 de l'année en cours.

Moyenne Section : enfant âgé de 4 ans avant le 31/12 de l'année en cours.

Grande Section : enfant âgé de 5 ans avant le 31/12 de l'année en cours.

1.2. Bourses nationales françaises

Les élèves de nationalité française régulièrement immatriculés au Consulat de France peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de bourses à partir de la Petite Section.

2 : Fréquentation

2.1 Responsabilité

Le nombre total de mandataires autorisés à prendre l'enfant à l'école ne peut excéder cinq personnes. L'autorisation des parents, valable pour l'année scolaire, est remise à l'enseignant après présentation des personnes mandatées. Si le mandataire n'a pas été présenté, une pièce d'identité pourra lui être demandée. **Il ne sera pas tenu compte des demandes faites par téléphone et par mail.**

La liste peut être modifiée tout au long de l'année.

Pour les sorties sur le temps scolaire, une autorisation permanente est signée par les parents en début d'année.

2.2 Ramassage scolaire

Le jour où, exceptionnellement, l'enfant ne prend pas l'autocar, les parents doivent avertir, le matin même, l'accompagnatrice de l'autocar, le professeur, le secrétariat de l'école et la compagnie d'autobus.

2.3 Absences

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour la famille, d'une fréquentation régulière et assidue, souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant et le préparant ainsi à recevoir la formation donnée par l'école élémentaire.

Les absences sont consignées, chaque demi-journée, dans un registre spécialement tenu par l'enseignant.

Elles doivent être signalées par mail :

absencematernelle@lfb.es

2.4 Horaires et Accueil

Les portes de l'école maternelle sont ouvertes à partir de 8h50. Après la fermeture du portail d'entrée (9h05), un billet de retard devra être délivré au secrétariat pour être accepté en classe. L'accueil du matin se fait dans les classes pour les élèves de PS, dans la cour pour les élèves de MS et GS. L'accès aux bâtiments n'est pas autorisé.

Lorsque la sonnerie retentit à 9h00, les parents doivent quitter l'établissement. Ce moment n'est en aucun cas propice à une discussion avec l'enseignant(e) de l'enfant.

Les espaces de jeux sont réservés au temps scolaire.

3 : Vie scolaire

3.1 Santé

Les enfants doivent venir à l'école en bon état de santé. S'ils sont malades, leur retour ne doit avoir lieu que lorsqu'ils sont parfaitement guéris.

Aucun médicament ne sera administré à l'école.

Dans le cas d'une maladie chronique ou d'admission à l'école d'un enfant présentant un handicap, un **Projet d'Accueil Individualisé** sera établi par le médecin de l'établissement en accord avec le médecin traitant de l'enfant. Ce PAI devra être consigné par toutes les parties concernées (proviseur, directeur, médecin scolaire, professeur, parents, intervenants). Toute **maladie transmissible** doit être déclarée obligatoirement à l'école.

Les régimes alimentaires en cas d'allergie ou d'intolérance sont pris en compte uniquement sur présentation d'un **certificat médical**. Les allergies font l'objet d'un PAI. Les régimes alimentaires pour motif religieux doivent être signalés par écrit au secrétariat en début d'année.

Une collation légère est proposée aux élèves dans la matinée (au moins 2h00 avant le repas) quand le service de restauration est proposé au-delà de 12h30.

Le lycée fournit les serviettes pour le restaurant scolaire.

3.2 Classes transplantées

Des classes transplantées de 4 à 5 jours peuvent être organisées par des enseignants en France ou en Espagne. Elles ne sont réalisables que si la classe entière y participe. La classe transplantée est un choix et non une obligation de service de l'enseignant. Les parents concernés seront invités à des réunions de préparation.

4 : Hygiène et Sécurité

4.1 Hygiène

A l'école maternelle, le nettoyage des locaux est quotidien. Les enfants sont, en outre, encouragés par leur maître à la pratique quotidienne de l'ordre et de l'hygiène. Le personnel de service participe à la vie éducative en maintenant constamment les locaux et les jardins de l'école dans un parfait état de salubrité et d'ordre de fonctionnement. Les « ASEM » sont chargées de l'assistance au personnel enseignant pour les soins corporels à donner aux enfants, au nettoyage de la classe sur le temps scolaire et peuvent participer aux sorties des élèves.

4.2 Sécurité

Les consignes de sécurité sont affichées dans l'école. Le registre de sécurité est tenu à jour par le Directeur. Des exercices de sécurité ont lieu selon la réglementation en vigueur une fois par trimestre.

4.3. Circulation

Dans l'intérêt de tous, les parents ne doivent pas stationner devant l'école afin de faciliter la circulation dans la rue.

4.4. Affichage

Aucun écrit ne peut être affiché sans l'autorisation préalable du Directeur.

4.5 Dispositions particulières

Les animaux même tenus en laisse, sont interdits dans l'école.

Objets dangereux : Les parents sont invités à veiller à ce que leur enfant n'apporte pas à l'école de médicaments ni d'objets dangereux (couteaux, bouteilles, ciseaux pointus, parapluies...).

Les bonbons et friandises sont déconseillés.

L'école ne se fera, en aucun cas, responsable des **bijoux**, **lunettes** et jouets cassés ou perdus.

4.6 Tenue des enfants

Partie à retourner à l'école

Je, soussigné, reconnais avoir pris connaissance des règles de fonctionnement de l'école maternelle du Lycée français de Barcelone.

Date : Signature du responsable légal :

Les vêtements des enfants doivent être faciles à mettre et à enlever et **marqués au nom de l'élève**. Une attache cousue doit permettre que l'enfant lui-même les suspende au porte-manteau.

Les enfants peuvent porter un tablier avec leur nom sur le devant. Le choix de la couleur et de la forme est entièrement laissé aux parents.

Pour des raisons de sécurité les cartables à roulettes sont interdits.

5 : Présence d'intervenants extérieurs

5.1 Activités éducatives

Certaines formes d'organisation pédagogique nécessitent la répartition des élèves en plusieurs groupes rendant impossible une surveillance unique. Ce type d'organisation est possible sous réserve que :

- A- le professeur par sa présence et son action assume de façon permanente la responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en œuvre des activités scolaires,
 - le professeur sache constamment où sont tous ses élèves,
 - les intervenants extérieurs aient été régulièrement autorisés ou agréés conformément aux dispositions des paragraphes. Les élèves restent placés sous la responsabilité du professeur.

- B- que le directeur ait
 - accepté ou sollicité la participation d'intervenants **afin de respecter le meilleur encadrement pour la sécurité des élèves**. Dans le cas où cet encadrement est insuffisant, la sortie peut être annulée. Ces intervenants agissent à titre bénévole.

Il sera alors précisé le nom de l'intervenant, l'objet, le lien avec le projet d'école et le projet de la classe, la date, la durée et le lieu de l'intervention sollicitée.

L'intervention de personnes apportant une contribution à l'éducation dans le cadre des activités obligatoires d'enseignement est soumise à l'autorisation du directeur d'école.

6 : Concertation entre les familles et les enseignants

6.1 Réunions

Le conseil d'école exerce les fonctions prévues par la circulaire AEFÉ n° 1894 du 6 juillet 2012.

Les enseignants informent les parents des activités menées dans leur classe par une réunion au début de l'année scolaire.

6.2 Informations

Des informations écrites sont données sur l'évaluation des compétences des enfants au moins deux fois par an.

Des rencontres avec le directeur ou les enseignants peuvent être obtenues en prenant rendez-vous auprès du secrétariat.

Approuvé au Conseil d'Ecole du 20/10/2016.



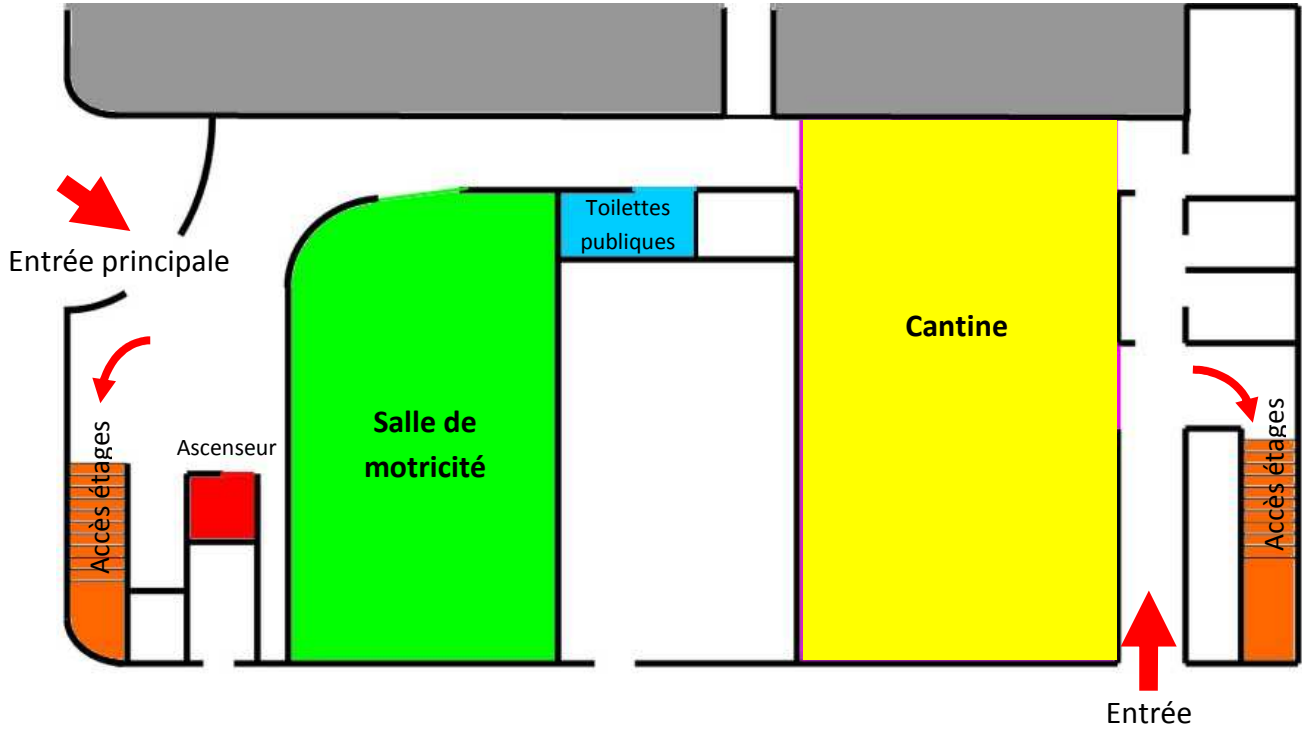
Partie à retourner à l'école

Je, soussigné, reconnais avoir pris connaissance des règles de fonctionnement de l'école maternelle du Lycée français de Barcelone.

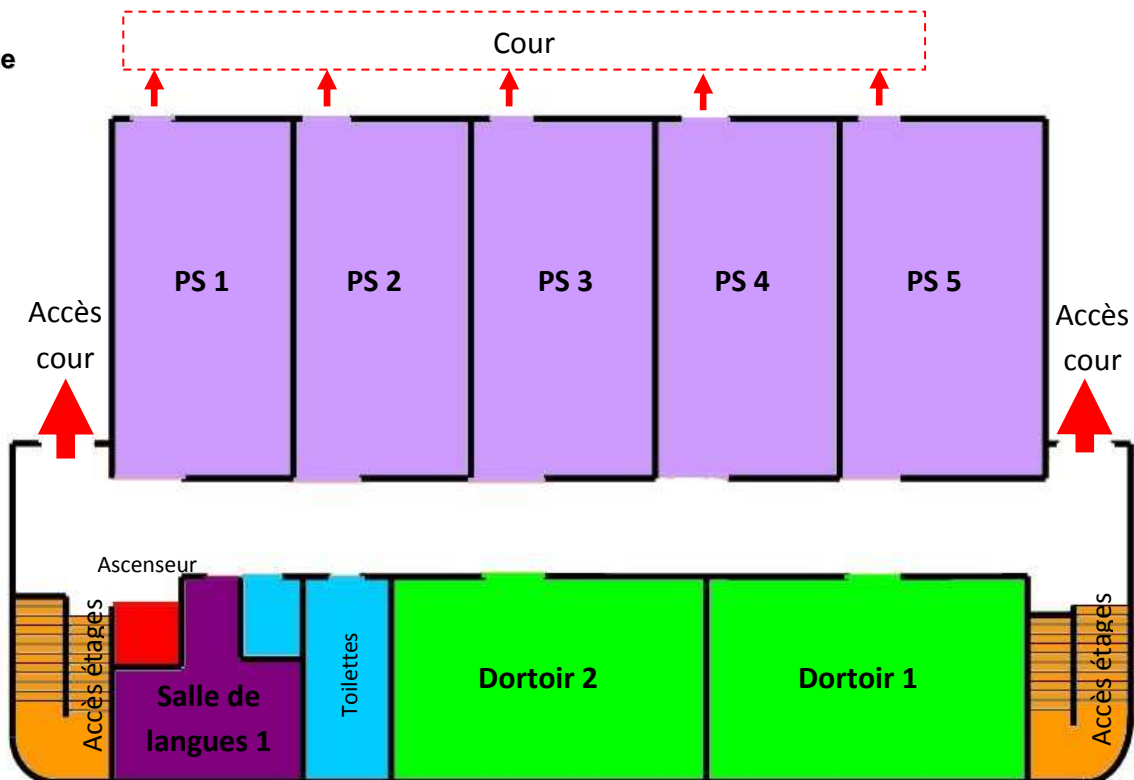
Date : Signature du responsable légal :

Plan école

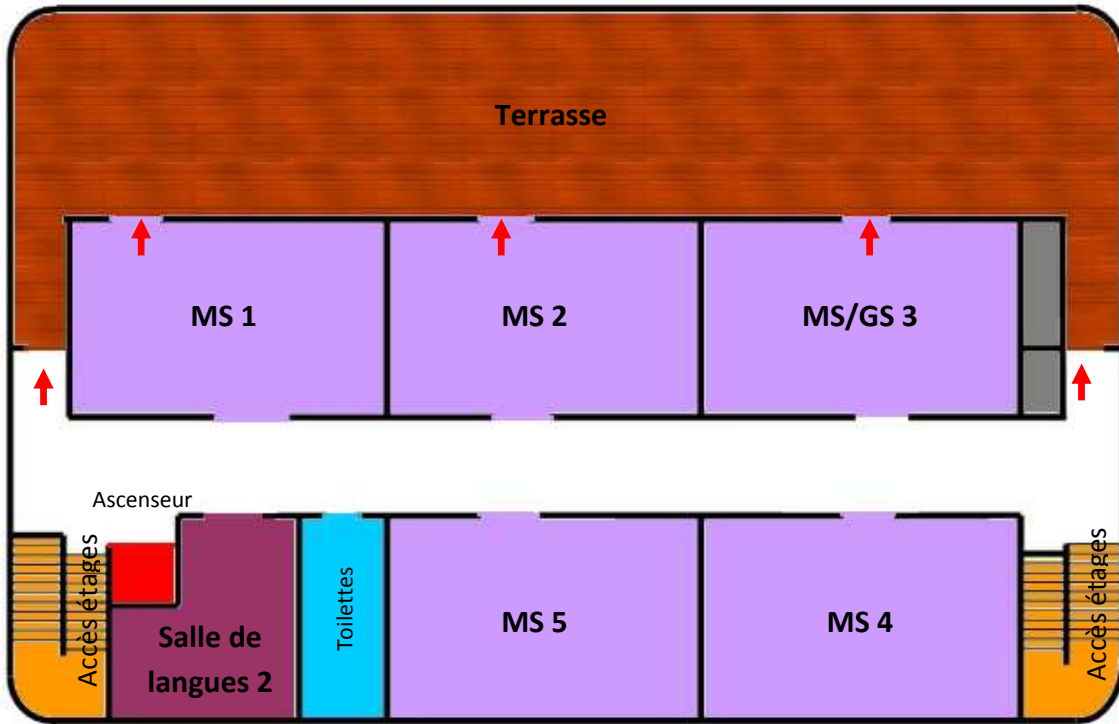
Rez-de-chaussée



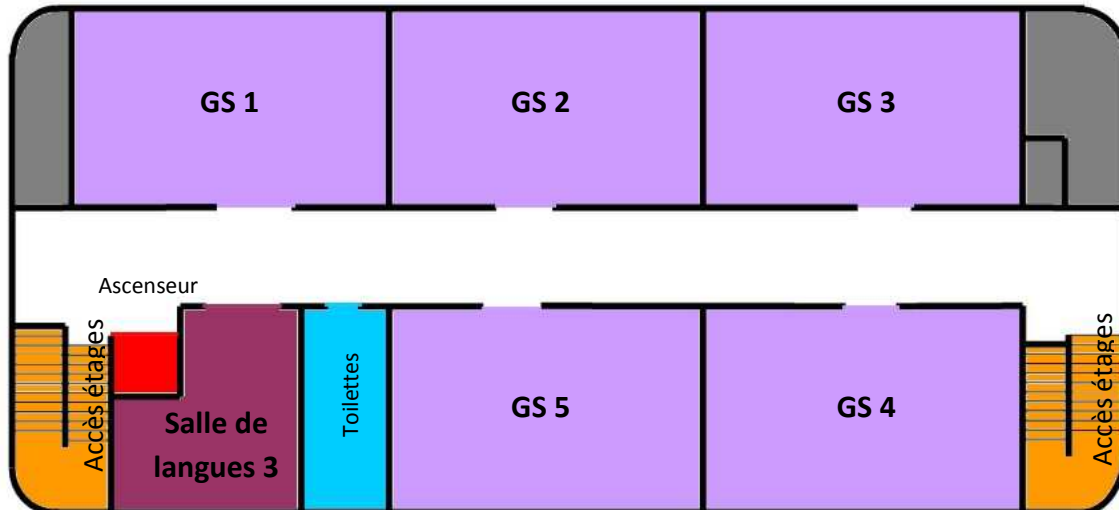
1er étage



2ème étage



3ème étage



SECURITE DES ENFANTS ET CIRCULATION DANS LA RUE MUNNER

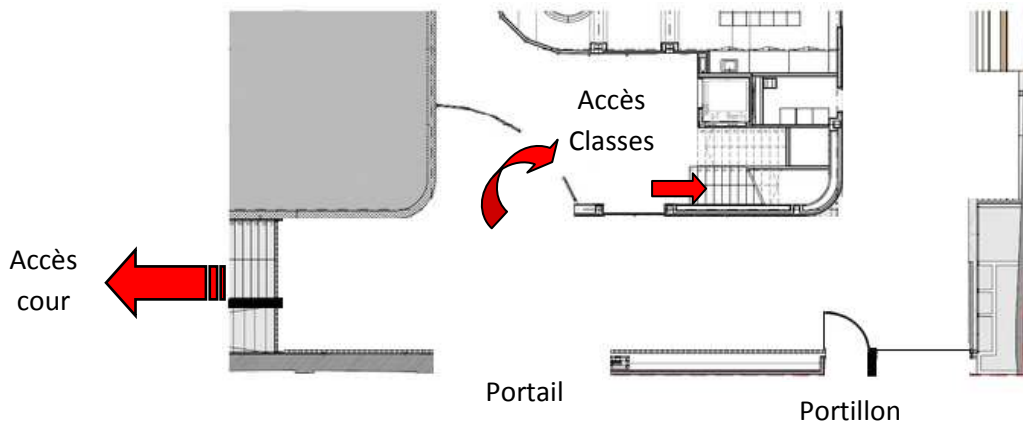
- **Aucun véhicule n'est autorisé à stationner à l'angle des rues Horaci/Munner et Vilana/Munner (voir panneaux signalisation).**
Ningún vehículo está autorizado en aparcar en la esquina de las calles Horaci/Munner y Vilana/Munner (ver señales de tráfico).
- Vous avez la possibilité de vous garer au parking de la clinique Teknon ou au parking Dr Roig i Raventós (Carrer de Dalmases) et en zone bleue dans le quartier.
Pueden aparcar en el parking de la clínica Teknon y en la zona azul del barrio.
- L'espace réservé aux bus **est signalé par des panneaux et une marque jaune au sol. Surtout ne vous garer pas sur ces emplacements aux heures indiquées** (passage de la fourrière).
La zona reservada al aparcamiento de los autocares está indicada con señales de tráfico y marcada con una raya amarilla en la calzada. No aparquen en esta zona durante el horario indicado en las señales (la grua pasa regularmente).

ENTREE (voir schéma)

- **Portillon :**
 - 8h30 - 8h50** garderie pour certains élèves (voir conditions d'inscription)
 - 8h45 - 9h05** dépose minute
 - 8h50 - 9h00** arrivée des élèves qui viennent en autobus
 - 9h05** fermeture du portillon
- **Portail :**
 - 8h50 - 9h00** arrivée des élèves
 - 9h00** entrée des élèves dans les classes
 - 9h05** fermeture du portail

SORTIE (voir schéma)

- **Portillon :**
 - 16h15 - 16h30** réservée aux enfants qui partent en autobus
 - 11h45 - 12h00** réservée aux enfants qui partent en autobus le mercredi
 - 15h15 - 15h30** réservée aux enfants qui partent en autobus le vendredi
- **Portail :**
 - 16h25 - 16h40** sortie des enfants accompagnés d'adultes
 - 11h55 - 12h10** sortie des enfants accompagnés d'adultes le mercredi
 - 15h25 - 15h40** sortie des enfants accompagnés d'adultes le vendredi



NB : Dans les rues Vilana, Munner et Horaci, nous vous prions de respecter la signalisation car les véhicules garés de façon « sauvage » et pour un temps supérieur à 3 mn gênent la circulation des autres usagers et perturbent les déplacements des autobus du transport scolaire. **Soyez attentifs à ne pas garer vos véhicules devant les garages ou dans les endroits qui empêcheraient le passage des autobus : coin des rues, stationnements interdits** (la guardia urbana a reçu de nombreuses plaintes dans ce sens). Merci de votre collaboration.

PD : Les pedimos encarecidamente que respeten las señales de circulación ya que los coches mal aparcados o aparcados por un tiempo superior a 3 mn impiden la circulación en las calles Vilana, Munner y Horaci. Deben dejar circular libremente a los autocares del transporte escolar. **No aparquen su vehículo en los vados de los vecinos ni en emplazamientos que impidan el paso de los autocares : giros calles, estacionamientos prohibidos** (la guardia urbana ha recibido numerosas quejas al respecto). Contamos con su colaboración.

INSCRIPTION À LA DEMI-PENSION 2018-19

ECOLE MATERNELLE

(À retourner le jour de la rentrée – délai de rigueur)

Je désire que mon fils/ma fille

élève de la classe de soit :

externe

inscrit(e) à la demi-pension aux jours suivants:

LUNDI	<input type="checkbox"/>
MARDI	<input type="checkbox"/>
JEUDI	<input type="checkbox"/>
VENDREDI	<input type="checkbox"/>

ATTENTION :

**L'inscription à la demi-pension
engage l'élève
pour la durée du trimestre,
NOTAMMENT
POUR LE 3^{ÈME} TRIMESTRE**

Les changements pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres ne seront autorisés qu'à condition que la demande en soit faite par écrit, (et remise au secrétariat de l'écolematernelle) ou par mail à maternelle@lfb.es, avant le :

➤ **17 décembre 2018** (pour le 2^{ème} trimestre) **EFFECTIF au RETOUR des vacances de Noël**

➤ **25 mars 2019** (pour le 3^{ème} trimestre) **EFFECTIF à compter du 1^{er} avril 2019**

Barcelone, le

Signature des parents :

SEPTEMBRE 2018						
L		** 3	10	17	24	
M		* 4	11	18	25	
Me		5	12	19	26	
J		6	13	20	27	
V		7	14	21	28	
S	1	8	15	22	29	
D	2	9	16	23	30	
		A	B	A	B	

OCTOBRE 2018						
L	1	8	15	22	29	
M	2	9	16	23	30	
Me	3	10	17	24	31	
J	4	11	18	25		
V	5	12	19	26		
S	6	13	20	27		
D	7	14	21	28		
		A	B	A	B	

NOVEMBRE 2018						
L		5	12	19	26	
M		6	13	20	27	
Me		7	14	21	28	
J	1	8	15	22	29	
V	2	9	16	23	30	
S	3	10	17	24		
D	4	11	18	25		
		A	B	A	B	

DÉCEMBRE 2018						
L		3	10	17	24	31
M		4	11	18	25	
Me		5	12	19	26	
J		6	13	20	27	
V		7	14	21	28	
S	1	8	15	22	29	
D	2	9	16	23	30	
		A	B	A		

JANVIER 2019						
L		7	14	21	28	
M	1	8	15	22	29	
Me	2	9	16	23	30	
J	3	10	17	24	31	
V	4	11	18	25		
S	5	12	19	26		
D	6	13	20	27		
		B	A	B	A	

FEVRIER 2019						
L		4	11	18	25	
M		5	12	19	26	
Me		6	13	20	27	
J		7	14	21	28	
V	1	8	15	22		
S	2	9	16	23		
D	3	10	17	24		
		A	B	A	B	

MARS 2019						
L		4	11	18	25	
M		5	12	19	26	
Me		6	13	20	27	
J		7	14	21	28	
V	1	8	15	22	29	
S	2	9	16	23	30	
D	3	10	17	24	31	
		A	B	A	B	

AVRIL 2019						
L	1	8	15	22	29	
M	2	9	16	23	30	
Me	3	10	17	24		
J	4	11	18	25		
V	5	12	19	26		
S	6	13	20	27		
D	7	14	21	28		
		A	B			A

MAI 2019						
L		6	13	20	27	
M		7	14	21	28	
Me	1	8	15	22	29	
J	2	9	16	23	30	
V	3	10	17	24	31	
S	4	11	18	25		
D	5	12	19	26		
		A	B	A	B	A

JUN 2019						
L		3	10	17	24	
M		4	11	18	25	
Me		5	12	19	26	
J		6	13	20	27	
V		7	14	21	28	
S	1	8	15	22	29	
D	2	9	16	23	30	
		B	A	B	A	

** Préréentrée enseignants
* Rentrée des élèves

CONTRÔLE DES MALADIES TRANSMISSIBLES À L'ÉCOLE

Les **Protocoles Sanitaires** dans l'école pour éviter la diffusion des maladies transmissibles sont :

✚ CONTRÔLE DES VACCINATIONS :

L'élève doit être à jour des vaccinations au moment de la rentrée scolaire.

Le Service de Santé Scolaire peut demander un contrôle de son carnet de vaccinations à n'importe quel moment de la scolarité.

- **ISOLEMENT DE L'ÉLÈVE :**

Ne sera pas accepté à l'école un élève présentant :

Manque d'hygiène corporelle
Diarrhée liquide ou avec saignement
Fièvre >37°5
Conjonctivite purulente
Infections ou aphtes dans la bouche
Infection ou éruption cutanée (varicelle...)

Face à tout symptôme de maladie contagieuse, le Service de Santé Scolaire isolera l'élève et contactera les parents pour donner l'information nécessaire et les mesures à prendre dans chaque cas.

✚ DÉCLARATION DE MALADIE TRANSMISSIBLE :

Il est **OBLIGATOIRE** pour les parents ou le responsable de l'élève de déclarer toute maladie transmissible auprès du Service de Santé Scolaire, pour prendre les mesures sanitaires nécessaires suivant le cas.

Cette information restera **CONFIDENTIELLE**.

- **LISTE DES MALADIES À DÉCLARER**

LISTE DES MALADIES CONTAGIEUSES À DÉCLARER	
Conjonctivite aigüe	Diphthérie
Dysenterie bacillaire	Fièvre typhoïde et paratyphoïde
Streptococcies	Hépatites
Impétigo	Méningites
Mycoses	Mononucléose infectieuse
Parasites intestinaux	Oreillons
Pédiculose	Rubéole
Poliomyélite	Rougeole
Gale	SIDA
Coqueluche	Infections alimentaires
Tuberculose	Varicelle
Grippe	Scarlatine
Ainsi que celles que le médecin considère contagieuses en milieu scolaire	

✚ MESURES SANITAIRES :

Déclaration aux autorités sanitaires des maladies contagieuses

Contrôle et application des mesures sanitaires (chimio-prophylaxie, vaccins, etc...), selon la situation médicale

Information aux parents des élèves ayant été en contact avec le malade.

Présentation au Service de Santé Scolaire d'un **Certificat Médical** de **NON CONTAGION** pour le retour à l'école

Afin de pouvoir contacter les parents, il est très important de bien noter les téléphones sur la **FICHE DE SANTÉ** ainsi que de communiquer, le plus vite possible, auprès du Secrétariat de Munner (**93 417 34 74**) ou bien par mail (materne@lfb.es) tout changement concernant les renseignements personnels et/ou médicaux de l'élève.